

Séance du 7 Avril 2017

Le sept avril deux mille dix-sept à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane, Maire.

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme PASQUET Christine, Mme CAILLERE-GAUTIER Karine, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, Mme GROENEWEG Elizabeth

Absents excusés :

M. LEFRANC Jonathan représenté par M. FOURNIER Michel
M. BRAULT Jean-Yves représenté par Mme GROENEWEG Elizabeth
M. JACHIMOWIEZ Jordan

A été nommé(e) secrétaire : Mme GROENEWEG Elizabeth

Le procès verbal du 17 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

réf : 2017-15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions suivantes

association	somme allouée
Les Amis du Musée	100,00 €
Office de Tourisme de Châtillon-Coligny	100,00 €
SLC	100,00 €
CERCIL	50,00 €
APE de Saint Maurice sur Aveyron	200,00 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

réf : 2017-16

Mme le Maire rappelle que depuis plus de 10 ans, les taux d'impositions (part communale) sont les suivants :

Taxe d'habitation : 8,39 %
Taxe foncière sur le bâti : 11,36 %
Taxe foncière sur le non bâti : 43,95 %

Elle explique qu'avec les mêmes recettes pendant 7 ans, nous avons apporté plus de services aux habitants. Or, depuis 3 ans la commune, doit faire face à une diminution des dotations de l'Etat (diminution de 10 % / an).

De plus, nos taux actuels sont nettement inférieurs à la plupart de ceux des autres communes avec lesquelles nous étions en communauté de communes depuis 2005, ainsi que celles avec qui nous sommes depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce qui va de toute façon, nous conduire à un alignement sur le taux moyen des communes de la nouvelle communauté de communes

De ce fait, Mme le Maire propose les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,50 %
Taxe foncière sur le bâti : 13,86 %
Taxe foncière sur le non bâti : 49,92 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 11,50 %
Taxe foncière sur le bâti : 13,86 %
Taxe foncière sur le non bâti : 49,92 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VOTE DU BUDGET - BUDGET COMMUNE

réf : 2017-17

Mme le Maire donne lecture du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 278 101,10 €
- en investissement à la somme de 224 699,99 €

VOTE DU BUDGET - BUDGET VILLAGE D'ARTISANS

réf : 2017-18

Mme le Maire donne lecture du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 38 139,85 €
- en investissement à la somme de 70 131,87 €

Questions diverses :

Route Départementale 41

Mme le Maire informe que la route départementale 41 entre Aillant sur Milleron et Le Charme va être refaite cette année. M. Fournier a assisté à la réunion de coordination.

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Mme le Maire informe avoir assisté :

- le 3 avril à une réunion sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- le 5 avril à la conférence des maires. Un point a été fait sur les différentes commissions. Seule la commission développement économique ne s'est pas encore réunie. M. Jean-Jacques Mallet, président de cette commission travaille avec Loire & Orléans éco. Lors d'un précédent conseil communautaire un projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public nous a été présenté. Les membres de droit de ce groupement sont :
 - l'agence régionale de développement économique, DEV'UP,
 - les EPCI à fiscalité propre du Loiret,
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret,
 - Orléans Métropole,
 - L'union des Entreprises du Loiret.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 11 avril.

Ecole

En septembre 2017, 4 enfants de 3 ans entrent à l'école de Saint Maurice sur Aveyron.

Actuellement les effectifs sont les suivants :

Saint Maurice sur Aveyron : 23 enfants (8 en maternelle, 15 en primaire),

Châtillon-Coligny : 10 enfants (2 en maternelle, 8 en primaire).

Un courrier va être adressé à tous les parents pour connaître leur besoin en garderie, avec une possibilité d'ouverture de 7h le matin jusqu'à l'heure du car et le soir de la descente du car jusqu'à 19h. Réponses attendues le 30 avril.

Une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) est en réflexion.

Théâtre

Samedi 8 avril à 20h30, l'association LAC fait une représentation théâtrale à la salle Marcel Deprez

Boulangerie

La réouverture de la boulangerie est prévue courant mai.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 avril 2017 à 18h30

Séance levée à: 20h20